

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 299

présenté par
M. Breton, M. Hetzel, M. Le Fur et M. Reiss

ARTICLE 7

À la fin de l'alinéa 4, après la référence :

« 10-1 »,

insérer les mots :

« et annexé à la Charte des engagements réciproques ainsi qu'aux déclinaisons de cette Charte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les dispositions de l'article 6 demandant l'annexion du contrat d'engagement républicain à la Charte des engagements réciproques.